

**DECISION DU PRESIDENT  
PAR DELEGATION DU CONSEIL METROPOLITAIN**

**DECISION N°2023.00367**

**MISSION DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES  
POUR LA REALISATION DU RAPPORT  
ENVIRONNEMENTAL DU PLAN DE MOBILITE (PDM)  
DE SAINT-ETIENNE METROPOLE -  
MARCHE CONCLU AVEC ECOVIA SCOP SARL**

Le Président de Saint-Etienne Métropole,

VU l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Métropolitain en date du 17 juillet 2020, portant délégation au profit de Monsieur le Président des pouvoirs découlant des dispositions sus-énoncées,

VU l'arrêté n°2023.00064 en date du 23 février 2023 donnant délégation de fonction et de signature à Monsieur Hervé REYNAUD, dans les domaines de l'administration générale, des marchés publics, des grands projets d'aménagement et des grands équipements métropolitains,

CONSIDERANT la nécessité de lancer un marché relatif à une mission de prestations intellectuelles pour la réalisation du rapport environnemental du Plan de Mobilité (PDM) de Saint-Étienne Métropole,

CONSIDERANT qu'un avis d'appel à la concurrence a été publié le 17 janvier 2023, pour une publication sur le site l'USINE NOUVELLE.com et sur le site internet de Saint-Etienne Métropole avec une remise des offres fixée au 07 février 2023 à 12h00,

CONSIDERANT qu'à l'issue de la consultation, quatre offres ont été reçues :

- SYSTRA, 72-76 rue Henry Farman, 75015 Paris,
- MÉDIATERRE, 11 avenue de Tahure, 13009 Marseille,
- ECOVIA SCOP SARL, Europôle de l'Arbois, bâtiment Marconi, avenue Louis Philibert, 13100 Aix-en-Provence,
- MOSAIQUE ENVIRONNEMENT, 111 rue du 1<sup>er</sup> mars 1943, 69100 Villeurbanne,

CONSIDERANT que ces offres ont été jugées au regard des critères de jugement des offres suivants :

- la valeur technique pondérée à 60 %,
- le prix des prestations pondéré à 40 %,

CONSIDERANT qu'il résulte de l'analyse des offres, que la société ECOVIA SCOP SARL a remis l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement des offres précités,

**DECIDE**

**ARTICLE 1**

Un marché relatif à une mission de prestations intellectuelles pour la réalisation du rapport environnemental du Plan de Mobilité (PDM) de Saint-Etienne Métropole est attribué à l'entreprise ECOVIA SCOP SARL, sise Europôle de l'Arbois, bâtiment Marconi, avenue Louis Philibert, 13100 Aix-en-Provence, Siret n° 483 216 792 00026.

**RECU EN PREFECTURE**

Le 05 mai 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99\_AU-042-244200770-20230407-C20230036710

Date de mise en ligne : 05 mai 2023

**ARTICLE 2**

Le marché est conclu pour un montant de 83 175 € HT.

Ces prestations seront rémunérées à la fois par application de prix forfaitaires et par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires fixés au bordereau de prix.

**ARTICLE 3**

La dépense correspondante sera imputée au budget transport, section investissement, destination 2014-PDM-117, article 2031.

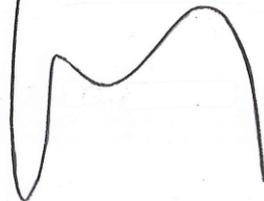
**ARTICLE 4**

La présente décision dont il sera rendu compte à la plus prochaine réunion du Conseil Métropolitain, sera publiée et transmise à Monsieur le Préfet de la Loire.

**ARTICLE 5**

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Etienne, le 05/05/2023  
Pour le Président, par délégation,  
Le Premier Vice-Président,

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and curves, positioned above the name Hervé REYNAUD.

Hervé REYNAUD